



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 80369

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur la prospective des systèmes de force. Destinée à éclairer les choix nationaux qui vont permettre de définir l'outil de défense, la prospective des systèmes de force se décline en 6 opérations budgétaires, une par système de force plus une dédiée à des études transverses. Les documents budgétaires ne précisent pas la nature de ces études transverses, si ce n'est dans le rapport annuel de performance relatif à l'exercice 2013 par l'évocation d'un marché d'animation et de créativité ANIMCREA. Aussi, il lui demande de préciser la nature des études transverses visées par la prospective des systèmes de force et d'expliciter le marché d'animation et de créativité ANIMCREA.

Texte de la réponse

Les études transverses auxquelles fait référence l'honorable parlementaire recouvrent des sujets qui ne relèvent pas spécifiquement d'un système de forces. Il s'agit essentiellement de travaux de réflexions collaboratives conduits à l'aide du laboratoire de travail en groupe (LTG) du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense de la direction générale de l'armement. Le LTG est utilisé pour faire émerger des idées-forces, des conclusions ou des consensus sur des problématiques complexes telles que l'élaboration de concepts d'emploi et la définition ou la modélisation d'organisations ou de stratégies. L'animation des séances de travail de ce laboratoire et la mise en oeuvre de ses moyens informatiques sont généralement confiées à des intervenants externes dont les prestations font l'objet du marché public ANIMCREA.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80369

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4040

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6685